Conduire en Belgique

Vitesse, équipements, alcool, sièges enfants : l'essentiel à connaître avant de prendre la route.

112 NUMÉRO D'URGENCE

120 km/h*	0,5 g/L	0,2 g/L
AUTOROUTE	ALCOOL (CONFIRMÉS)	ALCOOL (PERMIS C/D/E)

LIMITATIONS DE VITESSE

MOTOS ET VÉHICULES <7,5T, AVEC OU SANS REMORQUE

AUTOROUTES	VOIES RAPIDES	ROUTES	AGGLO
120*	120*	90	50

* Sur voies à 4 voies+ avec séparation centrale.

ÉQUIPEMENTS (VÉHICULE ÉTRANGER)

Triangle de signalisation	Obligatoire
Gilet de sécurité	Obligatoire
Trousse de secours	Facultative*
Extincteur	Facultatif*
Feux (motos/cyclos)	Obligatoire
GPS avert. radar (fixes)	Partiel**
Téléphone tenu en main	Interdit (174€ min)
Kit mains libres	Autorisé

* Obligatoire seulement pour véhicules immatriculés en Belgique. ** Signalement radars fixes autorisé, localisation d'autres dispositifs interdite.

ÉQUIPEMENT HIVER

Pneus hiver	Autorisés
Chaînes à neige	Autorisées
Pneus cloutés	Interdits*
Casque vélo	Facultatif

Pas de période hivernale fixe. * Sauf autorisation exceptionnelle du ministère.

ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (BRUXELLES, ANVERS, GAND)

Enregistrement obligatoire pour véhicules étrangers avant d'y circuler. Bruxelles = enregistrement propre ; **Anvers et Gand partagent le même enregistrement** (valable pour les deux villes).

SÉCURITÉ EN VOITURE

Ceinture : obligatoire pour tout passager (véhicule >8 places inclus). | **Sièges enfants :** obligatoires sous 1,35 m, dos à la route interdit à l'avant avec airbag actif.

NOTES PERSONNELLES

Avertissement : Les informations sont fournies à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité contractuelle ou délictuelle de audeladespoints.fr. Elles ne remplacent pas les textes légaux. | audeladespoints.fr